



Séance du Conseil Municipal du 9 AVRIL 2025



Procès-Verbal de Séance

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Demandolx, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le local habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Baptiste GAGLIO, Maire.

Date de la convocation : 27 mars 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Présents : M. GAGLIO Baptiste, M. CHERCHI Denis, Mme SCHMIDT Isabelle, M. DUFLOT Christian, Mme GRAHOVAC Ludivine, M. MANGIAPIA Christophe, M. PIERRISNARD Christian, M. LAFON Thierry, M.MAGNETTO Daniel.
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absents excusés : Mme CORNET Solange.

A été nommé secrétaire de séance : Mme GRAHOVAC Ludivine en application de l'article L.2121-15 du CGCT.



1. Secrétariat de séance, pouvoir(s) et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Madame GRAHOVAC Ludivine comme secrétaire de séance.

Madame GRAHOVAC Ludivine est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire dénombre 9 conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice et constate que le quorum posé par les articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

2. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- ✎ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2025.
- ✎ Délibération N°1 / 2025-006 : Vote du compte de la gestion 2024 – Budget principal.
- ✎ Délibération N°2 / 2025-007 : Vote du compte administratif 2024 – Budget principal.
- ✎ Délibération N°3 / 2025-008 : Affectation du résultat 2024 – Budget principal.
- ✎ Délibération N°4 / 2025-009 : Vote des taux des taxes directes locales 2025.
- ✎ Délibération N°5 / 2025-010 : Application de la fongibilité des crédits.
- ✎ Délibération N°6 / 2025-011 : Vote du budget primitif 2025 – Budget principal.
- ✎ Délibération N°7 / 2025-012 : Vote du compte de la gestion 2024 – Budget annexe du lotissement.
- ✎ Délibération N°8 / 2025-013 : Vote du compte administratif 2024 – Budget annexe du lotissement.
- ✎ Délibération N°9 / 2025-014 : Affectation du résultat 2024 – Budget annexe du lotissement.
- ✎ Délibération N°10 / 2025-015 : Vote du budget primitif 2025 – Budget annexe du lotissement.
- ✎ Informations diverses.
- ✎ Questions diverses

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2025

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal du 5 mars 2025. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

4. Délibération N°1/2025-006 : Vote du compte de la gestion 2024 – Budget principal.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la conformité des écritures du compte administratif 2024 et du compte de la gestion 2024 du budget principal :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Détail des votes du scrutin

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0

5. Délibération N°2/2025-007 : Vote du compte administratif 2024 – Budget principal

Considérant que Monsieur Baptiste GAGLIO, Maire, s'est retiré après avoir présenté le compte administratif 2024, en laissant la présidence à Ludivine GRAHOVAC, Adjointe au Maire, déléguée aux finances pour l'examen et le vote du compte administratif 2024 et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2024 s'élevant à la somme de :

	Budget principal
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
■ dépenses réalisées	406 420.00
■ recettes réalisées	760 073.69
SECTION D'INVESTISSEMENT	
■ dépenses réalisées	436 139.98
■ recettes réalisées	294 348.26
■ restes à réaliser dépenses	168 174.00
■ restes à réaliser recettes	0.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
■ Excédent antérieur reporté au 31/12/2023	1 495 513.40
■ Excédent de l'exercice	353 653.69
■ Excédent au 31/12/2024	1 849 167.09
■ Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté 002 - B.P. 2025	1 702 525.21
■ Affectation à l'apurement du déficit d'investissement 1068 – B.P. 2025	146 641.88
SECTION D'INVESTISSEMENT	
■ Excédent antérieur reporté au 31/12/2023	163 323.84
■ Déficit de l'exercice	- 141 791.72
■ Excédent au 31/12/2024	21 532.12
■ Solde d'exécution reporté 001 – B.P. 2025	21 532.12

Détail des votes du scrutin

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO		X				
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	8	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité Nombre de voix pour : 8 Nombre de voix contre : 0

6. Délibération N°3/2025-008 : Affectation du résultat 2025 – Budget principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Demandolx statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement au 31/12/2024 de 1 849 167.09 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat 2023	Résultat de 2024	Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	163 323.84 €	- 141 791.72 €	168 174.00 €	- 146 641.88 €
Fonctionnement	1 495 513.40 €	353 653.69 €	0.00 €	1 849 167.09 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024				1 849 167.09 €
Affectation obligatoire :				
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP 2025 (c/1068)				146 641.88 €
Solde disponible affecté comme suit :				
Affectation en réserve (C/1068)				0.00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté de fonctionnement (ligne 002)				1 702 525.21 €
Total affecté au c/1068				146 641.88 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024				0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement				0.00 €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				21 532.12 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté				1 702 525.21 €

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0

7. Délibération N°4/2025-009 : Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération N°2022-011 du 14 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 53.11 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.88 %.

Il rappelle que depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Il informe le Conseil Municipal qu'à compter de 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en références à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI).

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les laisser à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 53.11 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.88 %,
- taxe d'habitation : 8.35 %.

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0
<p>Sens du vote : Adoption <input checked="" type="checkbox"/> Rejet : <input type="checkbox"/></p> <p>Unanimité <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Majorité <input type="checkbox"/> Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0</p>						

8. Délibération N°5/2025-010 : Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le Conseil Municipal, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue

des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- **Décide** d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0
<p>Sens du vote : Adoption <input checked="" type="checkbox"/> Rejet : <input type="checkbox"/></p> <p>Unanimité <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Majorité <input type="checkbox"/> Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0</p>						

9. Délibération N°6/2025-011 : Vote du budget primitif 2025 – Budget principal

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le Budget Primitif 2025 au niveau du chapitre et s'élevant à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses 2 392 371.21 €
- Recettes 2 392 371.21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses 4 586 247.41 €
- Recettes 4 586 247.41 €

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0

10. Délibération N°7/2025-012 : Vote du compte de la gestion 2024 – Budget annexe du lotissement

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à

recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la conformité des écritures du compte administratif 2024 et du compte de la gestion 2024 du budget annexe du lotissement :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0
Sens du vote : Adoption <input checked="" type="checkbox"/> Rejet : <input type="checkbox"/>						
Unanimité <input checked="" type="checkbox"/>						
Majorité <input type="checkbox"/> Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0						

11. Délibération N°8/2025-013 : Vote du compte administratif 2024 – Budget annexe du lotissement

Considérant que Monsieur Baptiste GAGLIO, Maire, s'est retiré après avoir présenté le compte administratif 2024, en laissant la présidence à Ludivine GRAHOVAC, Adjointe au Maire, déléguée aux finances pour l'examen et le vote du compte administratif 2024 et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2024 s'élevant à la somme de :

	Budget Lotissement
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
■ dépenses réalisées	3 938.40
■ recettes réalisées	0.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	
■ dépenses réalisées	0.00
■ recettes réalisées	0.00
■ restes à réaliser dépenses	0.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
■ Excédent antérieur reporté au 31/12/2023	99 227.88
■ Déficit de l'exercice	- 3 938.40
■ Excédent au 31/12/2024	95 289.48
■ Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté 002 - B.P. 2025	95 289.48
■ Affectation à l'apurement du déficit d'investissement 1068 – B.P. 2025	0.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	
■ Excédent antérieur reporté au 31/12/2023	273 931.97
■ Excédent de l'exercice	0.00
■ Déficit au 31/12/2024	0.00
■ Excédent au 31/12/2024	273 931.97
■ Solde d'exécution reporté 001 – B.P. 2025	273 931.97

Détail des votes du scrutin

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO		X				
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	8	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité

Nombre de voix pour : 8

Nombre de voix contre : 0

12. Délibération N°9/2025-014 : Affectation du résultat 2024 – Budget annexe du lotissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Demandolx statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent de fonctionnement au 31/12/2024 de 95 289.48 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat 2023	Résultat de 2024	Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	273 931.97 €	0.00 €	0.00 €	273 931.97 €
Fonctionnement	99 227.88 €	- 3 938.40 €	0.00 €	95 289.48 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024				95 289.48 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP 2024 (c/1068)				0.00 €
Sole disponible affecté comme suit : Affectation en réserve (C/1068)				0.00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté de fonctionnement (ligne 002)				95 289.48 €
Total affecté au c/1068				0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024				0.00
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement				0.00
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				273 931.97 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté				95 289.48 €

Détail des votes du scrutin

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité

Nombre de voix pour : 9

Nombre de voix contre : 0

13. Délibération N°10/2025-015 : Vote du budget primitif 2025 – Budget annexe du lotissement

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le budget annexe du lotissement 2025 au niveau du chapitre et s'élevant à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses 136 402.48 €
- Recettes 136 402.48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses 308 070.00 €
- Recettes 308 070.00 €

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0
Sens du vote : Adoption <input checked="" type="checkbox"/> Rejet : <input type="checkbox"/>						
Unanimité <input checked="" type="checkbox"/>						
Majorité <input type="checkbox"/> Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0						

14. Questions diverses

14.1 Subvention pont

Monsieur le Maire fait un point sur les subventions sollicitées concernant le Pont du Paoutas.

14.2 Référent salle des fêtes

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de nommer deux référents pour la salle des fêtes de la Commune. Monsieur DUFLOT Christian et Monsieur LAFON Thierry sont nommés comme référents pour la salle des fêtes.

14.3 Bail emphytéotique – Château de Ville

Monsieur le Maire fait un point sur le projet de restauration du site de Ville. Il informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer un bail emphytéotique pour le Château. A ce jour, des discussions sont engagées avec les propriétaires du Château pour la passation de ce bail.

14.4 Conseil Départemental – Programme annuel des travaux

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Conseil Départemental concernant le programme annuel des travaux pour l'année 2025.

15. Questions diverses

15.1 Salle des fêtes - Douches

Il est exposé que suite à l'incendie survenu sur la commune au mois de mars dernier, les pompiers n'ont pas pu se doucher. Il est demandé à Monsieur le Maire s'il y aurait une possibilité de créer une douche dans un local communal. Il apparaît que dans la salle des fêtes, un local pourrait être aménagé à cet effet. En conséquence, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour ces travaux.

16. Signature du registre des délibérations de la séance


Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame GRAHOVAC Ludivine, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 9 avril 2025.

La séance est levée à 21 H 15.

Baptiste GAGLIO
Maire de Demandolx



Ludivine GRAHOVAC
La secrétaire de Séance



Liste des délibérations adoptées lors de la séance du 9 avril 2025

Numéro	Objet	Vote
1. N°2025-006	Vote du compte de la gestion 2024 – Budget principal	Approuvée à l'unanimité
2. N°2025-007	Vote du compte administratif 2024 – Budget principal	Approuvée à l'unanimité
3. N°2025-008	Affectation du résultat 2024 – Budget principal	Approuvée à l'unanimité
4. N°2025-009	Vote des taux des taxes directes locales 2025	Approuvée à l'unanimité
5. N°2025-010	Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57	Approuvée à l'unanimité
	Vote du budget primitif 2025 – Budget principal	Approuvée à l'unanimité
7. N°2025-012	Vote du compte de la gestion 2024 – Budget annexe du lotissement communal	Approuvée à l'unanimité
8. N°2025-013	Vote du compte administratif 2024 – Budget annexe du lotissement communal	Approuvée à l'unanimité
9. N°2025-014	Affectation du résultat 2024 – Budget annexe du lotissement communal	Approuvée à l'unanimité
10. N°2025-015	Vote du budget primitif 2025 – Budget annexe du lotissement communal	Approuvée à l'unanimité

La secrétaire de séance
Ludivine GRAHOVAC

Signature :



Le Président de séance
Baptiste GAGLIO

Signature :



